

CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 25 juillet 2023 à 20 heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 ASSESSE.
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR

~~Première-deuxième-troisième~~ convocation

Séance publique

1. Procès-verbaux des séances précédentes
2. Rapport administratif 2022
3. Modification budgétaire n° 1 - année 2023 - Tutelle - Information
4. Maison d'accueil "Les Petits Coucous" - Subside 2023
5. Marché public conjoint AC - CPAS - Remplacement du central téléphonique et intégration de la téléphonie mobile - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé
6. BEP - Approbation convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Identification cartographique du foncier public agricole
7. Maison communale - Travaux d'amélioration HVAC sur l'installation HVAC existante – Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé
8. COURRIERE – Rue de l'Abbaye - Marché de travaux destiné à la réparation de l'égout – Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé
9. ACQUISITION DE CONTAINERS - Approbation des conditions du marché
10. PCDR "Aménagement d'aires de convivialité au sein de la commune " - fiche-projet actualisée et proposition de convention faisabilité en Développement rural
11. ATL - PV de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) du 5.06.2023
12. Accueil extrascolaire - Règlement d'Ordre Intérieur 2023-2025 - Approbation
13. CCCSR - Zone 30 abords d'école à Jassogne - Règlement Complémentaire de Circulation Routière
14. CCCSR- Rue du Bois Gilot à Courrière - Règlement Complémentaire du Circulation Routière
15. Rue Pirauchamps à Crupet - Règlement Complémentaire du Circulation Routière
16. Places de parking réservées aux riverains à Crupet - Règlement Complémentaire du Circulation Routière
17. CCCSR- Rue du Puits Saint-Martin à Assesse - Règlement Complémentaire du Circulation Routière
18. Projet de création d'un parc naturel "Coeur de Condroz" - Prolongation de l'APPNCC jusqu'à l'échéance du 30/11/2024 - Décision
19. Projet de création d'un parc naturel "Coeur de Condroz" - Rapport d'incidences environnementales (RIE) - Avis
20. Projet de schéma de développement territorial - Avis du Conseil communal d'Assesse
21. Enseignement : Renouvellement de la convention avec le service PSE 2024-2030

Le Directeur général f.f.

J. WINAND



Le Bourgmestre

JL. MOSSERAY

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 :. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.